

Redevance

Le populisme audiovisuel

Après l'Assemblée nationale le 23 juillet, le Sénat a entériné le 2 août la suppression de la redevance qui finance le service public.

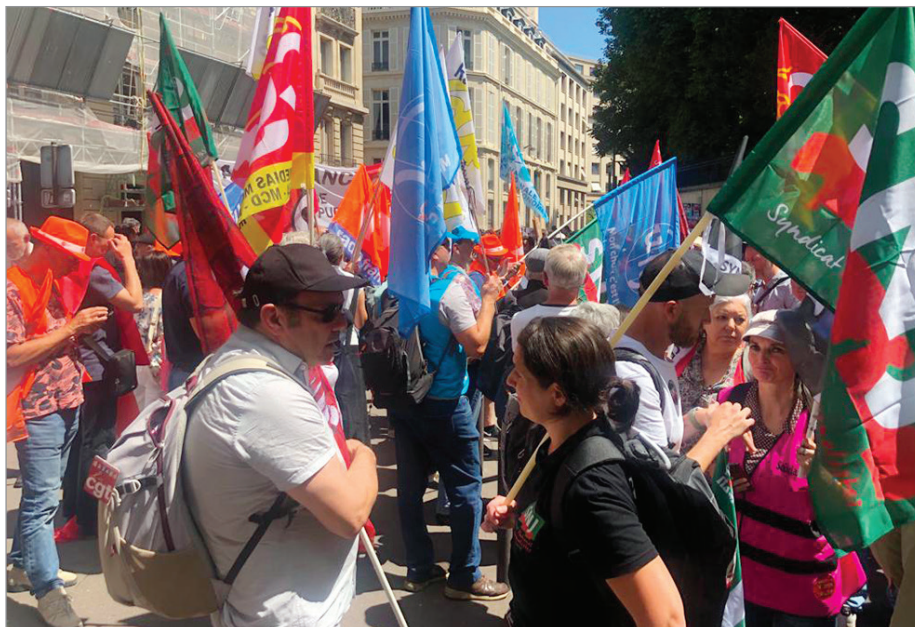
Au cœur de l'été, l'audiovisuel public a été une fois de plus, le jouet du pouvoir. La redevance, cette fois, allait bien appartenir au passé. Son fossoyeur, au détour d'un meeting de campagne électorale, avait scellé son sort. C'était le 7 mars 2022 à Poissy, dans les Yvelines. Le président candidat, ou vice versa, tirait un trait sur la redevance, en annonçant que s'il était réélu il supprimerait cet impôt.

Argument choc pour illustrer cette proposition : supprimer la contribution pour l'audiovisuel public redonnera du pouvoir d'achat aux Français ! La belle affaire. 138 € dans l'Hexagone, 88 € en Outre-Mer. Faites le calcul, et vous verrez que le gain en termes de pouvoir d'achat est bien un artifice pour s'attaquer de front au financement de l'audiovisuel public et donc mettre en péril son existence.

La réélection d'Emmanuel Macron allait donc, entre autres conséquences, supprimer la bonne vieille redevance. Sans doute était-il nécessaire de la réformer. Mais le Président de la République a commencé par le plus simple. Sans aucune concertation avec les organisations syndicales ou partenaires de l'audiovisuel public. Il a juste prévenu les deux présidentes des deux principales entreprises du secteur, France Télévisions et Radio France. Trop sympa ce président. Au ministère de la Culture, c'est silence radio et télé. Certains messages passent par les députés de la majorité. La redevance n'est plus adaptée à l'époque, mais nous assurerons la pérennité des budgets !

Une réforme non pérenne

Dans un premier temps sans chiffrage, l'idée d'une somme budgétisée dans la loi de finances est la piste avancée... Mais entre-temps, la grande manifestation des salariés le 28 juin contre la suppression révèle les politiques. Les députés de la Nupes sont nombreux devant l'Assemblée nationale pour soutenir l'audiovisuel public et promettent de le défendre dans l'hémicycle... Mais la loi du nombre aura raison de la redevance qui



Les salariés de l'audiovisuel public ont manifesté le 28 juin dernier contre la suppression de la redevance, une proposition émanant du président candidat Emmanuel Macron. Photo SNJ

sera supprimée dans la loi de finances rectificative 2022 avec une autre trouvaille gouvernementale.

C'est une part de TVA qui financera l'audiovisuel public, à hauteur et même un peu plus de ce que rapportait feu la redevance, autour de 3,5 milliards d'euros. Et donc la majorité qui trouvait la redevance injuste et inadaptée aux pratiques, la transforme en ponctionnant la TVA, taxe des plus injustes puisqu'elle pèse de manière égale sur tous les Français quels que soient leurs revenus...

Affaiblissement de l'audiovisuel public

De qui se moque-t-on ? Et donc sous couvert de rendre 11 € par mois de pouvoir d'achat aux 23 millions de foyers français qui payaient la redevance, voilà que l'ensemble de la population se retrouve à la financer ! Un drôle de tour de passe-passe budgétaire qui en plus n'est pas pérenne. Car à l'horizon 2025, il faudra rediscuter de ce financement. En effet, la loi organique de 2021 qui régit les lois de finances ne permettra plus d'utiliser la TVA pour n'importe quel secteur, entre autres l'audiovisuel public. Donc pas de débat, une loi votée à marche forcée, pour un dispositif

transitoire... Voilà en quelques mots le fiasco organisé par le Président et ses amis.

Des pistes existent pour reformer la redevance, comme celles esquissées par Julia Cagé, économiste des médias, qui a publié aux éditions de la Fondation Jean Jaurès, un rapport intitulé Une autre redevance est possible. Des propositions pour un financement affecté inspiré par exemple de la Suède, de la Finlande ou de la Norvège.

Sans détailler ce rapport, on y trouve des propositions de contribution affectée proportionnelle, ou pas, mais liée aux revenus. Surtout, la philosophie de ces propositions contourne l'écueil principal de la disparition de la redevance. Celui qui consisterait à une budgétisation décidée par les députés majoritaires, donc par le pouvoir en place. Il faut une ressource affectée pérenne et pluriannuelle qui ne dépende pas des aléas politiques. Et cette crainte d'affaiblissement de l'audiovisuel public et de son écosystème n'a pas été écartée par le vote des députés et des sénateurs, loin de là... Ce qui nous amène à cette conclusion : défendre la redevance n'est certes pas populaire, mais la supprimer sans débat et de cette manière est clairement populiste.

Serge CIMINO